

## TARIFS – Service Jeunesse (mise à jour mars 2023)

L'accès au Service Jeunesse est payant. Les tarifs sont décidés en Conseil Communautaire.

En inscrivant un jeune, la famille s'engage à régler la facture correspondant aux activités et aux frais d'inscription annuels. Si une facture n'est pas honorée, le jeune ne sera plus admis dans le service.

Inscription annuelle, valable pour l'année civile en cours (indispensable pour participer aux activités du Service Jeunesse) :

- 20€ pour le 1<sup>er</sup> jeune,
- 10€ par enfant supplémentaire de la fratrie,
- 10€ pour une inscription sur un atelier jeunes.

	QF < 750€	750€ < QF < 1 000€	QF > 1 000€
<b>VACANCES :</b>			
Tarif ½ journée ou journée sans prestataire ni sortie	2€	2€	2€
Soirée et/ou repas (supplément)	2€	4€	4€
Tarif journée avec sortie/prestataire sur ½ journée	4€	8€	10€
Tarif journée avec sortie/prestataire sur la journée	6€	10€	12€
<b>CAMPS (hors projets / autofinancement) :</b>			
2 jours + 1 nuit	25€	30€	40€
3 jours + 2 nuits	40€	55€	70€
4 jours + 3 nuits	45€	60€	90€
<b>PERSICOLAIRE :</b>			
Accueil mercredi/jeudi/vendredi	<i>gratuit</i>		
Soirée (supplément)	2€	4€	4€
Tarif mercredi avec sortie/prestataire (hors projet/autofinancement)	4€	8€	10€
<b>INDEMNITE RETARD :</b>			
A partir du 2 <sup>ème</sup> retard (noté sur les feuilles de présence)	5€	5€	5€

Le règlement s'effectue sur facture, établie en fin de période, en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les familles doivent justifier de leur Quotient Familial (CAF/MSA), en fournissant lors de l'inscription une attestation du mois en cours, ou celle du mois d'octobre de l'année précédente. Sans justificatif fourni, ou s'il est fourni après la date de facturation, le tarif le plus élevé sera systématiquement appliqué.